

## ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023/2024

### Fiche d'inscription pédagogique en M2 CHIMIE par EAD

Nom : ..... Prénom : .....

1) Après avoir choisi un parcours, indiquer l'(les) Unité(s) d'Enseignement à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire **en entourant dans la dernière colonne le nombre d'ECTS** correspondant

**NB :** En plus des UE du parcours choisi, chacun doit choisir une UE d'ouverture parmi les UE des autres spécialités. Par exemple, un étudiant du parcours MI doit choisir soit « Rhéologie et mise en œuvre » du parcours POL soit « Chimie verte et Catalyse organométallique » du parcours SO.

S3					
UE	Intitulé	h CM	h TD	h TP	ECTS
139UD45	Projet expérimental au laboratoire				9
<b>Parcours Chimie des Matériaux Inorganiques (MI)</b>					
139UD24	Diffraction des poudres	14		14	3
139UD25	Méthodes d'élaboration des matériaux	18		6	3
139UD26	Luminescence dans les matériaux	8	4		1.5
139UD32	RMN du solide	8	2	4	1.5
139UD27	Microscopies	20	4		3
139UD28	Electronique Plastique	24			3
139UD29	Transport dans les solides	20	4		3
	1 UE au choix hors parcours : 139UD30 ou 139UD31	24			3
		<b>136</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>21</b>
<b>Parcours Chimie et Physico-chimie des Polymères (POL)</b>					
139UD41	Procédés de polymérisation	14	6	8	3
139UD40	Polymérisations vivantes et contrôlées	20		8	3
139UD42	Nanostructures polymères : stratégies de synthèse	24			3
139UD43	Nanostructures polymères : propriétés et caractérisation	24			3
139UD44	Physique des polymères	24			3
139UD30	Rhéologie et mise en œuvre	24			3
	1 UE au choix hors parcours : 139UD27 ou 139UD28 ou 139UD31	20/24	4/0		3
		<b>150/154</b>	<b>10/6</b>	<b>16</b>	<b>21</b>
<b>Parcours Méthodologie et Synthèse Organique (SO)</b>					
139UD35	Synthèse asymétrique	24			3
139UD36	Stratégie de synthèse : rétrosynthèse / synthèse totale	24			3
139UD31	Chimie verte et Catalyse organométallique	24			3
139UD37	Chimie radicalaire et applications	16			2
139UD38	Approche théorique : théorie des orbitales frontières et effets stéréoelectroniques	32			4
139UD39	Elaboration et propriétés des biomolécules	24			3
	1 UE au choix hors parcours : 139UD28 ou 139UD40	24/20		0/8	3
		<b>168/164</b>	<b>0</b>	<b>0/8</b>	<b>21</b>
<b>S4</b>					
UE	Intitulé	h CM	h TD	h TP	ECTS
130UD02	Stage				22
130UD11	Spectroscopie de RMN avancée : caractérisation des molécules et matériaux	11	9		3
130UL11	Anglais		20		3
130UP01	Connaissance de l'entreprise (présentiel)		20		2
		<b>11</b>	<b>49</b>		<b>30</b>

## 2) Montant des droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription diffère selon le statut du candidat :

- **tarif A (DN + 70 €/ECTS)** pour les personnes bénéficiant d'un financement total (n'assurant pas elles-mêmes leur financement): formation professionnelle continue, congé individuel de formation, contrat de qualification ;
- **tarif B (tarif FI jusqu'à 24 ECTS, 25% Tarif A pour plus de 24 ECTS)** pour les salariés et travailleurs indépendants bénéficiant d'un financement partiel ou n'ayant pas de financement (qui assurent à titre individuel le (co-)financement de la formation) ainsi que les demandeurs d'emploi n'ayant pas de financement ;
- **tarif formation initiale (FI, DN + 10 €/ECTS)** pour les étudiants, les enseignants de l'éducation nationale et les allocataires du RSA et de l'ASS.

**Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous** (3 exemples pour chaque tarif sont indiqués en italique) **le nombre de crédits ECTS** correspondant à l'(aux) Unité(s) d'Enseignement à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire **puis de calculer le montant de vos droits d'inscription dans la colonne correspondant à votre cas.**

Nb d'ECTS	Tarif A	Tarif B	Tarif FI
<i>15</i>	<i>1293 €</i>	<i>393 €</i>	<i>393 €</i>
<i>30</i>	<i>2343 €</i>	<i>585,75 €</i>	<i>543 €</i>
<i>60</i>	<i>4443 €</i>	<i>1110,75 €</i>	<i>843 €</i>

### Remarque et rappels :

- 1) **DN : droits nationaux** d'inscription à l'université en master (243 € en 2023/2024).
- 2) Les boursiers sont exonérés du paiement des droits nationaux.
- 3) Avant de vous (ré)inscrire en **Formation Initiale (FI)**, vous devez obligatoirement fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus). D'un montant de 100 € en 2023/2024, vous pouvez en être exonéré dans certains cas (boursiers en particulier). Plus d'infos sur la CVEC : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>  
 Cette démarche préalable doit être effectuée en ligne sur le site suivant : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>